

## SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2013

Le douze novembre deux mil treize, à vingt heures trente minutes, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués se sont réunis en séance publique à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky CHAUVEAU, Maire.

Etaient présents : CHAUVEAU Jacky, COULON Maryvonne, AVALLART Pierre, MAHIEU Céline, MARTIN Jean-Pierre, VAN HOUTTE Betty, LEBANNIER Jacky, HUAULMÉ Didier, formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés : F. HENOCH, Christophe BESNIER ; Mr Jérôme HAMET qui a donné procuration à Mr Jacky CHAUVEAU

Madame Céline MAHIEU a été élue secrétaire.

### APPROBATION DE LA DERNIERE SEANCE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le procès-verbal de la réunion du 10 octobre 2013

### ASSISTANCE TECHNIQUE ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention a été signée en 2007 avec la SAUR pour la maintenance des installations d'assainissement (réseaux et station d'épuration). Ce contrat étant expiré, une nouvelle convention est présentée aux élus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide cette convention et autorise le maire ou en cas d'empêchement Mr Pierre AVALLART à signer ce document.

### DEMANDE DU SYNDICAT DE BASSIN DE LA TAUDE : ENQUETE PUBLIQUE DECLARATION D'INTERET GENERAL ET DECLARATION & AUTORISATION DES INSTALLATIONS, OUVRAGES, TRAVAUX OU ACTIVITES, DANS LE CADRE DE L'AMENAGEMENT ET L'ENTRETIEN DE LA RIVIERE DE LA TAUDE ET SES AFFLUENTS.

Mr Pierre AVALLART présente le dossier

Travaux concernés par la DIG

- Actions pour le maintien de la structure des berges, restaurer ou conserver les fonctionnalités de la végétation rivulaire
- Actions pour améliorer la continuité écologique (transport sédimentaire et circulation des espèces aquatiques)
- Actions pour améliorer la qualité du lit mineur des cours d'eau

L'enquête publique se déroule du 5 novembre au 6 décembre inclus.

Vu le dossier d'enquête publique,

Considérant les avis favorables émis par les différents services :

- l'office national de l'eau et des milieux aquatiques
- l'institut national de l'origine et de la qualité
- la délégation territoriale de la Mayenne de l'agence régionale de la santé des Pays de la Loire
- la fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique
- le service départemental d'incendie et de secours

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable sur ce dossier.

## PROJET TRAVAUX SALLE POLYVALENTE : RESULTAT APPEL D'OFFRES

Vu le projet de rénovation de la salle polyvalente,

Vu la délibération de Conseil Municipal du 25 juillet 2013 autorisant le Maire à lancer l'appel d'offres

Vu l'analyse des offres

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ✓ décide de lancer les travaux
- ✓ autorise le Maire ou en cas d'empêchement Mr Pierre AVALLART à signer les marchés et toutes pièces inhérentes à ce dossier.

## DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMISSION DE SUIVI DU SITE

### APROCHIM

Un courrier de Madame la Sous-Préfète de Château-Gontier indique que la Commission Locale d'Information et de Surveillance Aprochim est à renouveler et que selon le décret n°2012-189 du 7 février 2012, elle s'appellera désormais commission de suivi de site.

Le Conseil Municipal est invité à désigner les membres de cette commission ; 1 membre titulaire et 1 membre suppléant.

Sont désignés : Mr Jacky CHAUVEAU titulaire et Marie-Françoise ORHON, suppléante

## CESSION DE TERRAINS AU CONSEIL GENERAL : INTERSECTIONS DE CHEMINS EN BORDURE DE LA RD 14

Dans le cadre des travaux d'élargissement de la RD 14 entre Bouère et St Denis d'Anjou, le Conseil Général propose d'acquérir pour l'euro symbolique 6 entrées de chemins communaux (pattes d'oie) accédant aux Millardières, l'Hommée, les Douets, VC10 les Gats, la Beuchetière  
Surface totale : 175 m<sup>2</sup> environ

Le Conseil Municipal accepte cette proposition

L'entretien de ces sections de terrain sera à la charge du Conseil Général

## PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE AUPRES DU PERSONNEL

Monsieur le Maire informe les élus que les collectivités territoriales peuvent contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'elles emploient souscrivent

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 22 bis,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 88-2,

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents

Vu la circulaire ministérielle du 25 mai 2012

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide de participer financièrement, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de prévoyance souscrite de

manière individuelle et facultative par ses agents (maintien de la rémunération - invalidité - décès).

Il sera versé une participation mensuelle de cinq euros aux agents à temps complet, au prorata pour les agents à temps non complet, pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée,

Cette décision sera transmise pour avis au comité technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale

#### REVISION DES TARIFS POUR 2014

Le Conseil Municipal décide d'appliquer au 1<sup>er</sup> janvier 2014 les tarifs suivants :

	<b>tarifs 2014</b>
<b>concessions cimetière</b>	
tombes	
concession 15 ans	<b>51,00 €</b>
concession 30 ans	<b>102,00 €</b>
cavernes	
concession 15 ans	<b>468,00 €</b>
concession 30 ans	<b>700,00 €</b>
<b>photocopie</b>	
noir et blanc	<b>0,20 €</b>
couleur	<b>1,00 €</b>
<b>assainissement</b>	
forfait au semestre	<b>18,15 €</b>
par m3 consommé	<b>1,33 €</b>
contrôle conformité raccordement assainissement collectif	<b>75,00 €</b>
taxe de raccordement	<b>1 900,00 €</b>
<b>salle polyvalente à la journée</b>	
<b>commune</b>	
Bal banquet mariage week end ou jour férié	<b>267,00 €</b>
bal hors week-end et hors jour férié ou buffet froid	<b>176,00 €</b>
concours de cartes, lotos, réunions but lucratif	<b>110,00 €</b>
vin d'honneur	<b>77,00 €</b>
chauffage pour vin d'honneur	<b>24,00 €</b>
chauffage pour autres manifestations	<b>55,00 €</b>
banquet demi-salle	<b>152,00 €</b>
buffet froid demi salle	<b>127,00 €</b>
<b>hors commune</b>	
Bal banquet mariage week end ou jour férié	<b>352,00 €</b>
bal hors week-end et hors jour férié ou buffet froid	<b>253,00 €</b>
concours de cartes, lotos, réunions but lucratif	<b>176,00 €</b>
vin d'honneur	<b>77,00 €</b>
chauffage pour vin d'honneur	<b>24,00 €</b>

chauffage pour autres manifestations	55,00 €
banquet demi-salle	200,00 €
buffet froid demi salle	154,00 €
caution	500,00 €
<b>aire camping cars</b>	
borne jeton camping	2,00 €
<b>Cartes de pêche</b>	
A la journée : tarif A (la ligne*)	2,15 €
A la semaine : tarif B (la ligne*)	5,70 €
A l'année : tarif C (la ligne *)	22,50 €
* maximum 3 lignes par pêcheur gratuit pour les enfants jusqu'à 12 ans accompagnés d'un adulte	

Une réflexion sera engagée pour simplifier la tarification de la salle polyvalente

### RAPPORT ASSAINISSEMENT ANNEE 2012

Monsieur le Maire présente le rapport annuel sur le service public d'assainissement année 2012. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord sur le rapport présenté qui sera mis à la disposition du public pour consultation.

### CLOTURE BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT RESIDENCE DES CHENES

La Trésorerie de Meslay signale un solde de 0,74 € sur le budget lotissement résidence des chênes. Pour solder ce budget, il convient de passer des écritures d'ordre non budgétaires au niveau de la trésorerie

Vu le budget annexe « Lotissement Résidence des Chênes » ouvert par délibération en date du 17 mars 2005

Considérant la vente des 12 parcelles

Considérant le vote du compte de gestion et le compte administratif 2012 en date du 28 mars 2013

Considérant qu'il n'y a plus d'écritures comptables à intervenir sur ce budget

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide la clôture du budget annexe « Lotissement Résidence des Chênes »

### INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

#### Arrivée du Père Noël

A prévoir vendredi 20 décembre ou samedi 21 décembre

En plus du circuit habituel, le Père Noël arpentera le quartier rue B Vian - rue des Pinsons - rue des Flamants - rue des Sencies.

#### Travaux locaux de l'actuel centre de secours

Afin de protéger le matériel informatique du Centre de Secours, le placoplatre entre le local radio et le petit garage sera enlevé au dernier moment. l'isolation de celui-ci est prévu fin novembre.

#### Pollution PCB

Mr CHAUVEAU Jacky signale aux élus qu'il a, avec Mme PERTHUÉ Marie-Henriette Maire de Grez-en-Bouère, demandé une audience auprès du Préfet lors de l'assemblée générale des Maires-Adjointes de la Mayenne du 26 octobre.

Une réunion du CODERST conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques s'est tenue le jeudi 17 octobre 2013,

Les résultats d'analyse des rejets de la fin de l'année 2013 et du début de l'année 2014 permettront de vérifier si les mesures prises par l'entreprise, auront permis de respecter les niveaux de rejets fixés par l'arrêté préfectoral, que ce soit en flux et en concentration.

Un nouveau CODERST interviendra en janvier 2014, pour examen de ces résultats, et décider des mesures à prendre.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h15 mn